

10ÈME ÉDITION DE LA FÊTE DES JARDINS : près de 10 000 visiteurs

10 ans déjà que la Fête des Jardins anime le Bouscat au printemps. Autant d'années d'animations, d'ateliers, de spectacles et de rencontres consacrées à la Nature en Ville et à la sensibilisation du public aux enjeux de préservation de la biodiversité. Au fil des années, l'événement, ancré dans les principes du Développement durable, s'est ouvert à un plus large public, notamment aux familles. Cette édition anniversaire a encore connu un vif succès. Comme chaque année, de nombreux services de la Ville et de Bordeaux-Métropole étaient impliqués dans l'organisation et l'animation aux côtés des acteurs associatifs du territoire et du service communication qui organise la manifestation. Ces synergies participent à renforcer les éléments de démarche fondateurs de l'événement tels que, la transversalité, la cohésion sociale, le « vivre ensemble », l'intergénérationnalité et confortent l'engagement de la Ville en matière de Responsabilité Sociétale (RSE).

Quelques exemples d'actions/contributions des services lors de la Fête des Jardins :

- Les ateliers proposés par les Accueils de loisirs municipaux
- Le jeu de piste animé par le Club de Nature des ALSH
- Le coin lecture fourni par la Médiathèque
- La distribution de composteurs et de plants de légumes pour les enfants
- L'animation du stand Nature en ville
- L'accueil du public
- Les ateliers coordonnés par la Maison de la Vie Ecocitoyenne
- Le concert de l'Harmonie municipale
- ...Entre autres.



Et aussi tous les services qui oeuvrent pour l'organisation : Le Service communication, l'Ermitage-Compostelle, les services techniques (Logistique, Bâtiment, Electricité,), la Police Municipale, les services mutualisés Espaces verts, propreté et voirie.

FOCUS : LE SERVICE URBANISME

Le saviez-vous ?

Si vous habitez dans l'une des communes de Bordeaux Métropole et que vous souhaitez faire des travaux, c'est le Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole, commun aux 28 communes, qui définit les possibilités de construction, selon la zone dans laquelle se trouve votre parcelle.

- Un projet sera soumis soit à Déclaration Préalable, soit à Permis de construire selon la nature du projet :
- Les constructions neuves ou extensions de moins de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol (garage, abri, véranda), les clôtures, la plupart des piscines, toute modification d'aspect extérieur d'un bâtiment...
- Les constructions neuves de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, les extensions ou surélévations de plus de 40 m² de surface de plancher...
- Le recours à un architecte est obligatoire si vous construisez une maison de plus de 150 m² de surface de plancher
- Un permis de construire a une durée de validité de 3 ans et peut être renouvelé deux fois pour 1 an : vous avez donc 3 ans pour commencer vos travaux une fois l'autorisation accordée.
- Vous pouvez déposer un permis de construire même si vous n'êtes pas propriétaire du terrain. Cependant vous devrez justifier d'un accord consenti par le propriétaire actuel.
- Pour connaître les limites exactes de votre parcelle ou savoir si une clôture vous appartient, est mitoyenne ou appartient au voisin, vous devez faire appel à un géomètre qui procèdera au bornage de votre parcelle et définira la propriété de chacun.
- Un conseil pour tous : avant de vous engager dans des travaux, aller voir vos voisins, par courtoisie pour leur présenter votre projet. Cela évitera par la suite d'éventuels recours.

Vos rendez-vous

7 MAI - 20h30

Ensemble vocal du Conservatoire de Bordeaux
Jacques Thibaud
Ermitage-Compostelle

9 MAI - 19h

Ciné Club « Un monde parfait » de Clint
Eastwood (Etats-Unis, 2h15) - La Source

Du lundi 13 au samedi

18 MAI

40^{ème} anniversaire
de l'école de musique
Programme complet
sur bouscat.fr



20 au 25 MAI

Semaine Petite Enfance programme sur
bouscat.fr

23 MAI – 18h30

Café Linguistique Fête de l'Europe
La Source

23 MAI - 19h00

Défilé de mode
Peugeot/Citroën PSA
Retail
357, avenue de
la Libération



24 MAI - 20h30

Ballet Bar (remplacement Cirque Leroux)
Ermitage-Compostelle

26 MAI

Elections Européennes
Dimanche

29 MAI - 15h30

Après-midi des tout-petits
Ermitage-Compostelle

Du 30 mai au 5 juin

Semaine Européenne du Développement
durable

5 JUIN – A partir de 18h

Ciné Parc
Projection Plein air - Parc de l'Ermitage



OUVERTURE DU VERGER MUNICIPAL

Après l'acquisition d'une parcelle de 1 105m² à l'angle de la Rue Lamartine et de la Rue Raymond Lavigne, la Ville, dans le cadre de l'Agenda 21, retient un projet de création d'un verger en partenariat avec le Conservatoire Végétal Régional Aquitaine. L'objectif est de créer une production fruitière de proximité, de mettre en place une gestion écologique de l'espace et de développer une approche pédagogique à destination de la population. Ainsi près d'une trentaine d'espèces à fruits ont été plantées depuis 2015 tels que poiriers, pruniers, figuiers, cerisiers, kaki, entre autres, ainsi que des espèces arbustives et plantes vivaces.

Il a ensuite fallu laisser le temps à la nature de faire son œuvre et le mercredi 10 avril dernier le Verger a enfin pu ouvrir ses portes pour la première fois à l'occasion d'un atelier pédagogique et de son inauguration officielle.



Ce magnifique site servira maintenant de support de sensibilisation sur la préservation du patrimoine végétal local lors d'animations.

Contact : Coordination Nature en Ville : 05 57 22 26 90

Focus

VACANCE DE POSTE 1er MAI 2019

La Direction des Solidarités Territoriales recrute un.e Chargé.e de projet animation pour élaborer et piloter un programme d'animations : évaluer les besoins, développer des actions pour différents publics. Un partenariat renforcé avec les acteurs locaux sera mis en place comprenant la gestion des appels à projets, des conventions, des comités de pilotage, etc. Outre la gestion du budget, les missions comprennent également la conception de la communication interne et externe, ainsi que l'évaluation des actions.

OPÉRATIONS RÉVISIONS À LA MÉDIATHÈQUE

Dans le cadre de l'extension de ses horaires d'ouverture, la médiathèque lance une « opération révisions ». Elle ouvrira jusqu'à 20h du mardi au vendredi entre le 14 mai et le 21 juin afin de permettre notamment aux collégiens, lycéens et étudiants de préparer leurs concours ou examens.